



**Conseil Economique  
et Social**

Distr.  
GENERALE

E/CN.4/Sub.2/1994/NGO/25  
15 août 1994

Original : FRANCAIS

---

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Sous-Commission de la lutte contre  
les mesures discriminatoires et de  
la protection des minorités  
Quarante-sixième session  
Point 6 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES,  
Y COMPRIS LA POLITIQUE DE DISCRIMINATION RACIALE ET DE SEGREGATION AINSI  
QUE LA POLITIQUE D'APARTHEID, DANS TOUS LES PAYS, EN PARTICULIER DANS  
LES PAYS ET TERRITOIRES COLONIAUX ET DEPENDANTS : RAPPORT DE LA  
SOUS-COMMISSION ETABLI EN APPLICATION DE LA RESOLUTION 8 (XXIII)  
DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Communication écrite présentée par l'Alliance internationale des femmes,  
la Confédération mondiale du travail et la Fédération syndicale mondiale,  
organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif de la  
catégorie I, par l'American Association of Jurists, l'Association  
internationale des juristes démocrates, la Ligue internationale pour  
les droits et la libération des peuples, et l'Organisation mondiale des  
personnes handicapées, organisations non gouvernementales dotées du statut  
consultatif de la catégorie II, par le Centre Europe-tiers monde,  
International Educational Development, le Mouvement contre le racisme  
et pour l'amitié entre les peuples, le Mouvement international contre  
toutes les formes de discrimination et racisme et le Mouvement international  
des faucons organisations non gouvernementales inscrites sur la Liste

Le Secrétaire général a reçu la communication ci-après, qui est  
distribuée conformément à la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et  
social.

[9 août 1994]

L'assassinat des dirigeants de la communauté chrétienne  
en République islamique d'Iran

1. Une réaction responsable pour le respect des droits de l'homme, l'unité d'action et la fermeté, ont permis à la communauté internationale de libérer au début de cette année le pasteur Mehdi Dibaj, après neuf ans de prison, alors qu'il allait être exécuté par les cruels mollahs au pouvoir en Iran. Tous les défenseurs des droits de l'homme étaient contents d'avoir pu empêcher un crime horrible.
2. Mais la joie de ce succès n'a pas duré longtemps car, quelques jours après, le 19 janvier 1994, un autre pasteur, Hovsepian Mehr, qui était l'artisan de la campagne internationale aboutissant à la libération de Dibaj, était enlevé par la police secrète du régime des mollahs et assassiné un peu plus tard.
3. Dans sa lettre du 11 janvier 1994, adressée au Conseil des Eglises des "Assemblées de Dieu", appelant à une action internationale pour sauver la vie du pasteur Dibaj, Hovsepian Mehr avait notamment écrit : "Le fait est que notre frère Mehdi Dibaj a été condamné à mort par le juge religieux de la ville de Sari. Dibaj m'a envoyé le verdict de sa condamnation à mort, qui est un document clair attestant que, selon la loi religieuse, il est un apostat et doit être exécuté... J'apprécie votre objectif d'entreprendre une action et notre bureau exécutif a également atteint la conclusion que la politique de 'se taire et attendre de voir venir' est une politique satanique. Si nous mourons ou sommes emprisonnés pour notre foi, nous voulons faire savoir à tous les chrétiens du monde ce qui arrive à leurs frères et soeurs dans un pays qui se prétend religieux."
4. Lors de sa cinquantième session, la Commission des droits de l'homme, indignée par tous les crimes des mollahs, a notamment exprimé son inquiétude vis-à-vis de la violation par le régime iranien des droits des minorités religieuses, dont les chrétiens.
5. Mais, ignorant jusqu'à présent les 31 résolutions de condamnation adoptées par les différentes instances de l'Organisation des Nations Unies à son encontre, ce régime a clairement démontré que, pour continuer à exister, il ne connaît aucune autre solution que la violation constante des principes humanitaires.
6. Ainsi, le 4 juillet 1994, le monde apprenait qu'un nouveau chef de la communauté chrétienne iranienne avait été assassiné en Iran. Tedhis Mikhaïlian, 62 ans, président du Conseil pastoral protestant, avait disparu sans laisser de trace depuis le 29 juin. Ce crime odieux a été annoncé alors que la police, à la recherche de Mikhaïlian, découvrait un autre corps, celui du pasteur Dibaj.
7. Dans un communiqué publié le 7 juillet dernier, Amnesty International confirme que deux nouveaux dirigeants chrétiens ont été retrouvés morts et que d'autres sont peut-être en danger. "Portes ouvertes", une organisation chrétienne des droits de l'homme, a également rapporté que deux autres pasteurs protestants sont détenus en Iran et un chrétien iranien qui est rentré au pays après avoir vécu aux Etats-Unis, ont disparu.

8. L'assassinat du révérend Tedhis Mikhaïlian, de même que ceux du pasteur Mehdi Dibaj et de Haik Hovsepian Mehr, par les services secrets du régime iranien, s'inscrit dans le cadre d'un projet plus important pour éliminer les minorités religieuses en Iran. Selon certains rapports récents, lors d'une réunion avec les autorités du régime, les chefs de l'Eglise chrétienne ont été avertis que ce serait le dernier Noël qu'ils célébreraient en Iran.

9. Durant des siècles, le peuple iranien a vécu avec sa diversité ethnique et religieuse, dans la coexistence et la tolérance. La présence de ces minorités au sein de la société iranienne a toujours été considérée comme une autre dimension de sa richesse culturelle. C'est pourquoi le plan du Conseil national de la résistance iranienne visant à établir le respect total des droits des minorités religieuses reflète en effet les désirs les plus profonds du peuple iranien pour faire reconnaître l'égalité complète des droits entre tous les citoyens de ce pays sans aucune discrimination religieuse ou ethnique.

10. Mais il faut constater avec le plus grand regret que les mollahs rêvent d'une élimination de ces minorités, au prix des crimes les plus horribles. Ont-ils l'intention de réaliser la sinistre pensée d'une purification religieuse ?

11. Exprimant notre indignation vis-à-vis de l'attitude du régime iranien à l'égard des minorités religieuses de ce pays, nous demandons à la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités :

- a) D'adopter une nouvelle résolution condamnant fermement les violations des droits de l'homme par le régime iranien et son recours au terrorisme d'Etat;
- b) De dénoncer le lâche assassinat des trois dirigeants de la communauté chrétienne iranienne par la police secrète du régime des mollahs;
- c) De prier le Haut Commissaire aux droits de l'homme de considérer comme prioritaire l'examen de la situation en Iran et, compte tenu de l'indifférence des autorités iraniennes vis-à-vis de l'inquiétude de la communauté internationale, de déployer les efforts nécessaires pour porter le dossier des violations des droits de l'homme dans ce pays devant le Conseil de sécurité des Nations Unies.

-----